



Ville de Tarare

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JANVIER 2017**

Le Conseil municipal convoqué le **23 janvier 2017** s'est réuni en séance ordinaire le **30 janvier 2017** à 19 h.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Nombre de conseillers municipaux absents représentés : 3

Nombre de conseillers municipaux absents : 4

**Présidence** : M. Bruno PEYLACHON, Maire

**Secrétaire élu** : M. Romain POULARD

**Présents** : M. Bruno PEYLACHON, Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE, M. Philippe TRIOMPHE, Mme Fabienne VOLAY (arrivée à 19 h 07), Mme Laura GAUTIER, M. Jean-Paul DUPERRAY, Mme Fabienne LIÈVRE, M. Alain SERVAN, Mme Danielle SIMON, Mme Joëlle JACQUEMOT, Mme Marie-Christine PERRODON, M. Marcel COTTON, M. Antonio AGUERA, Mme Florence STEINER, Mme Rachelle GANA, M. Jean-Marc BUTTY, M. Nicolas CHAMPIN, Mme Lidia LEITAO, M. François DUPERRAY, Mme Mylène LAURENT, M. Romain POULARD, Mme Najet AERNOUT, Mme Karine RACINOX, Mme Solange CELLE, M. Michel FORGIARINI et M. Franck DISDIER

**Absents représentés** :

M. Alain PÉRONNET ayant donné pouvoir à M. Philippe TRIOMPHE

Mme Virginie RIVOIRE ayant donné pouvoir à Mme Lidia LEITAO

M. Yacine KARAZ ayant donné pouvoir à Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE

**Absents** : M. Véli KARADAG, M. Jean-Luc ROCHE, M. Thomas CHADŒUF-HOEBEKE et Mme Dalila WENDLING

M. le MAIRE ouvre la séance à 19 h. Après l'appel des conseillers municipaux par Mme PERRUSSEL-BATISSE, première adjointe, il nomme M. POULARD secrétaire de séance.

M. le MAIRE donne ensuite lecture des principaux points inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

**ORDRE DU JOUR**

**Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016.

**Compte rendu des décisions du Maire (article L.2122-22 du CGCT)**

- DGS17-01 du 17-01-2017. Modification n°1 de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de voirie d'occupation du domaine public liée à des travaux.

- DGS17-02 du 17-01-2017. Création de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de voirie d'occupation du domaine public autre que pour des travaux.
- DGS17-03 du 17-01-2017. Vente de deux véhicules réformés à Ginet Tarare automobile pour un montant de 200 € TTC.

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions du Maire.

### **N°1 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) 2017**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins cinq abstentions – Mme AERNOUT, Mme RACINOUX, Mme CELLE, M. FORGIARINI et M. DISDIER - approuve le rapport sur le débat d'orientation budgétaire 2017.

### **N°2 : DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS POUR LE BUDGET ANNEXE EAU**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les durées d'amortissement comme suit :

Typologie	Comptes M49	Libellé	Durée en années	Comptes d'amortissement
Frais d'études	2031	Frais d'études	5	28031
Constructions	2131	Constructions-bâtiments d'exploitation	40	2813
Installations, matériel et outillage technique	2156	Installations à caractère spécifique - réseaux	50	28156

### **N°3 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à liquider et mandater les crédits de paiement des autorisations de programme dans la limite des montants fixés par l'échéancier pluriannuel approuvé par le Conseil municipal et autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite de 1 941 663,83 €, et affecter cette somme de la façon suivante :

Article	Libellé	Crédits ouverts au budget 2016 en €	Crédits 2017 en € préalables au vote
202	Immobilisations incorporelles (communication Plata)	278 963,80	18 400,00
2051	Logiciels informatiques (portail famille et matériels serveurs)	29 019,94	29 000,00
2113	Immobilisations corporelles (études et relevés topo)	2 340,00	32 500,00
2115	Immobilisations corporelles – terrains bâtis (étude SNCF et phase 1 aménagements Plata)	965 218,88	65 000,00
2116	Immobilisations corporelles - cimetière	21 900,00	10 000,00
21318	Immobilisations corporelles – programme accessibilité	216 000,00	135 000,00
21318	Immobilisations corporelles – centres sociaux	422 750,84	11 000,00
2151	Programme de voirie	106 500,00	50 000,00
2183	Matériels informatiques	16 100,00	16 000,00
	Total chapitre 20	307 983,74	47 400,00
	Total chapitre 21 (hors AP/CP)	7 308 098,60	573 000,00

**N°4 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater la dépense de fonctionnement suivante : acompte de subvention de 40 000 € au CCAS, avant le vote du budget primitif principal 2017.

**N°5 : INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, alloue l'indemnité de conseil au comptable du Trésor au taux de 100 % soit 2 116,33 € brut pour l'année 2016.

**N°6 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES POUR LA RÉHABILITATION DU THÉÂTRE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel présenté et habilite M. le Maire à demander une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 360 000 €.

**N°7 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU FUTUR HÔPITAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel présenté et habilite M. le Maire à demander une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 80 000 €.

**N°8 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE ET DU FSIL POUR LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE LA RN7**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté et habilite M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 30 000 €, une subvention au titre du FSIL 2017 pour un montant de 400 000 € et toute autre subvention correspondant à la nature de l'opération.

**N°9 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 POUR LA RÉHABILITATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE LA PLAINE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de cette opération ; approuve le plan de financement prévisionnel présenté et habilite M. le Maire à demander une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2017 à hauteur de 60 000 €.

**N°10 : DEMANDE DE SUBVENTION AU FNADT POUR LA CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION REVITALISATION DU CENTRE-BOURG ET LA PRODUCTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET CONCERTATION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de financement auprès du FNADT pour la création d'un poste de chargé de mission revitalisation du centre-bourg et pour la production de supports de communication et concertation et autorise M. le Maire à signer et à exécuter la présente demande ainsi que tout document afférent.

**N°11 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel municipal de la façon suivante : création d'un poste de gardien de police municipale et d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet et approuve les tableaux des effectifs du personnel municipal ainsi modifiés étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet.

**N°12 : RENOUELEMENT DES DEUX POSTES D'ADULTES-RELAIS CHARGÉS DE LA MÉDIATION ET DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des suffrages exprimés moins deux abstentions – M. FORGIARINI et M. DISDIER - autorise M. le Maire à signer la convention de renouvellement relative aux deux postes d'adultes-relais pour une durée de trois ans sous réserve de l'acceptation de la demande de renouvellement qui a été adressée à la direction régionale et départementale de

la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Rhône le 9 décembre 2016 et à recruter deux adultes-relais pour une durée de trois ans.

#### **N°13 : RENOUELEMENT D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle un poste d'agent d'animation à raison de 30 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois à compter du 01/03/2017 en renfort des équipes déjà en place dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement (il est précisé que cet emploi pourra prendre la forme d'un emploi d'avenir. Il est aussi précisé que la rémunération sera fixée sur la base du Smic horaire multiplié par le nombre d'heures de travail. Les crédits nécessaires aux rémunérations seront inscrits au budget communal) et autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer la convention avec le prescripteur.

#### **N°14 : RÉMUNÉRATION À LA VACATION D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des vacations ci-après et inscrit les crédits nécessaires au budget communal aux chapitres et articles prévus à cet effet :

- interventions techniques pour le service culture – montant des vacations par heure. Réactualisation des montants à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 : machiniste : 11,05 € ; régisseur technique : 12,42 €
- interventions dans les accueils de loisirs 3-17 ans – montant des vacations par ½ journée d'intervention. Réactualisation des montants à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 : directeur possédant le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) : 56,39 € ; directeur stagiaire BAFD : 55,58 € ; directeur possédant le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) : 54,77 € ; adjoint de direction stagiaire BAFD : 50,49 € ; adjoint de direction possédant le Bafa : 50,36 € ; animateur centre de découverte sportif et culturel (CDSC) : 41,44 € ; animateur possédant le Bafa de + 18 ans : 44,20 € ; animateur possédant le Bafa de - 18 ans : 38,68 € ; animateur stagiaire Bafa de + 18 ans : 33,15 € ; animateur stagiaire Bafa de - 18 ans : 27,63 € ; animateur sans formation de + 18 ans : 22,10 € ; animateur sans formation de - 18 ans : 19,34 € (il est rappelé que la condition de 18 ans doit être remplie au premier jour de la période)
- interventions dans les temps périscolaires (parcours éducatifs et ateliers du soir) – montant des vacations par heure à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 : animateur périscolaire : 11,05 € ; intervenant spécialisé : 22,13 € et abroge la délibération n°19 du Conseil municipal du 23 juin 2014.

#### **N°15 : RÉGIME INDEMNITAIRE - MAINTIEN À TITRE INDIVIDUEL DE L'INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, maintient, à titre individuel, aux agents territoriaux concernés le versement de l'indemnité d'administration et de technicité. Les attributions individuelles prises en ce sens feront l'objet de décisions individuelles par l'autorité territoriale.

#### **N°16 : CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL TERRITORIAL ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'OUEST RHODANIEN (COR)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat culturel territorial entre la Ville et la COR et autorise M. le Maire à la signer ainsi que les documents afférents notamment les avenants annuels.

#### **N°17 : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'OUEST RHODANIEN (COR)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) à la COR et demande au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition

#### **N°18 : ENGAGEMENT DE LA VILLE SUR LE PROJET DE LA RÉSIDENCE SENIORS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à la réalisation du cheminement piéton actuellement prévu par l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU en cas de réalisation du projet de résidence seniors par la Semcoda.

**N°19 : DÉNOMINATION DE DEUX VOIES DANS LE QUARTIER DE LA PLATA**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dénomme la nouvelle voie desservant la résidence le Val nature, allée Gil-GUILLEMAIN, et dénomme le tronçon du boulevard de la Plata situé devant la résidence les Hauts de Thivel, allée Émile-CHERBLANC.

**N°20 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES POUR LA DÉMOLITION DES 14 LOGEMENTS DE LA RÉSIDENCE DE LA PLATA APPARTENANT À LA VILLE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Tarare et IRA pour la démolition des 14 logements situés 3 rue des frères Lumière à Tarare et autorise M. le Maire à signer et à exécuter la présente convention ainsi que tout document afférent.

**Communication et questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 36.

Bruno PEYLACHON  
Maire de Tarare



